

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-SAVIN DU 31 AOÛT 2023**

Nombre de membres en exercice : 23 Nombre de membres présents : 16 Nombre de suffrages exprimés : 21
--

Le trente-et-un août deux mil vingt-trois à vingt-et-une heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT SAVIN (Gironde), dûment convoqués le 24 août, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RENARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS (16) : Mmes RUBIO Julie, FRADON Muriel, RIVES Magali, GOASGUEN Sylvie, MANSUY Marine, PUCHAUD-DAVID Véronique, JOINT Frédérique, MM. RENARD Alain, BESSE Jean-Luc, PASCAUD Franck, VIDAL Jacques, GRAVELAT Claude, ONOO Cédric, IBANEZ Rodrigue, LUCIEN Stéphane, RECAPPE Jean-Claude.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES (7) : Mme QUINTARD Sophie a donné pouvoir à Mme RUBIO Julie, Mme JACQUEMIN Hager a donné pouvoir à Mme JOINT Frédérique, M. LUBAT Claude a donné pouvoir à M. BESSE Jean-Luc, M. MIGNER Philippe a donné pouvoir à M. RENARD Alain, M. DAVY Jean-Claude a donné pouvoir à M. RECAPPE Jean-Claude, Mmes WASTIAUX Carine, JACQUES Jocelyne.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame RUBIO Julie.

Objet : Chantier formation « Jardinier Paysagiste » - convention de mise à disposition de l'ancienne caserne de gendarmerie
Délibération n° 084/2023

Vu le projet de mettre en place un chantier formation « Jardinier Paysagiste », Monsieur le Maire propose de louer la partie administrative des locaux de l'ancienne caserne de gendarmerie afin d'accueillir les stagiaires et pour stocker le matériel nécessaire à l'activité.
Il donne lecture de la convention correspondante.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Valide la convention de mise à disposition de l'ancienne caserne de gendarmerie située 19 rue Alphonse Micheau, telle qu'annexée à la présente ;
- Autorise Monsieur le Maire à la signer avec le Conseil Départemental ;
- Prévoit l'inscription de la dépense correspondante à la location, à l'article 6132 « Locations immobilières », fonction 020 au budget principal.

VOTE : Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Secrétaire de Séance,
Julie RUBIO.

Le Maire,
Alain RENARD.

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-SAVIN DU 31 AOÛT 2023**

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 21

Le trente-et-un août deux mil vingt-trois à vingt-et-une heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT SAVIN (Gironde), dûment convoqués le 24 août, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RENARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS (16) : Mmes RUBIO Julie, FRADON Muriel, RIVES Magali, GOASGUEN Sylvie, MANSUY Marine, PUCHAUD-DAVID Véronique, JOINT Frédérique, MM. RENARD Alain, BESSE Jean-Luc, PASCAUD Franck, VIDAL Jacques, GRAVELAT Claude, ONOO Cédric, IBANEZ Rodrigue, LUCIEN Stéphane, RECAPPE Jean-Claude.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES (7) : Mme QUINTARD Sophie a donné pouvoir à Mme RUBIO Julie, Mme JACQUEMIN Hager a donné pouvoir à Mme JOINT Frédérique, M. LUBAT Claude a donné pouvoir à M. BESSE Jean-Luc, M. MIGNER Philippe a donné pouvoir à M. RENARD Alain, M. DAVY Jean-Claude a donné pouvoir à M. RECAPPE Jean-Claude, Mmes WASTIAUX Carine, JACQUES Jocelyne.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame RUBIO Julie.

**Objet : Délibération modificative n° 2 du Budget principal
Délibération n° 085/2023**

Vu la convention opérationnelle ente la commune et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) signée le 18 avril 2019 ;
Vu l'avenant n° 1 signé le 9 août 2022 relatif à l'acquisition de l'immeuble DUFAURE stipulant notamment les conditions de remboursement par la commune ;
Vu l'inscription au budget principal 2023 du remboursement de la 1^{ère} annuité, à l'opération 280 « Immeuble Dufaure » à l'article 21318 « Autres bâtiments » ;
Monsieur le Maire informe que les services du SGC ont demandé que l'inscription des annuités soient comptabilisées sur l'imputation budgétaire au 27638 « Créances sur autres établissements », le bien sera comptabilisé dans l'actif au compte 21318 lors du solde de l'opération.
Il propose donc de procéder aux virements de crédits comme suit :

Dépenses d'investissement :

- 21318 Autres bâtiments, opération 280 :	- 25 000 €
- 27638 Créances sur autres établissements, opération 280	+ 25 000 €

Le Conseil municipal valide les virements de crédits tels que proposés par le Maire :

VOTE : Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Secrétaire de Séance,
Julie RUBIO.

Le Maire,
Alain RENARD.

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-SAVIN DU 31 AOÛT 2023**

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 21

Le trente-et-un août deux mil vingt-trois à vingt-et-une heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT SAVIN (Gironde), dûment convoqués le 24 août, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RENARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS (16) : Mmes RUBIO Julie, FRADON Muriel, RIVES Magali, GOASGUEN Sylvie, MANSUY Marine, PUCHAUD-DAVID Véronique, JOINT Frédérique, MM. RENARD Alain, BESSE Jean-Luc, PASCAUD Franck, VIDAL Jacques, GRAVELAT Claude, ONOO Cédric, IBANEZ Rodrigue, LUCIEN Stéphane, RECAPPE Jean-Claude.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES (7) : Mme QUINTARD Sophie a donné pouvoir à Mme RUBIO Julie, Mme JACQUEMIN Hager a donné pouvoir à Mme JOINT Frédérique, M. LUBAT Claude a donné pouvoir à M. BESSE Jean-Luc, M. MIGNER Philippe a donné pouvoir à M. RENARD Alain, M. DAVY Jean-Claude a donné pouvoir à M. RECAPPE Jean-Claude, Mmes WASTIAUX Carine, JACQUES Jocelyne.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame RUBIO Julie.

Objet : Placement financier à court terme
Délibération n° 086/2023

Vu que les fonds pour l'emprunt de 2 millions d'euros ont été versés sur le compte de la commune pour la construction d'un restaurant scolaire et de classes maternelles ;
Vu l'avancement des travaux de construction du restaurant scolaire et de la trésorerie de la commune à ce jour ;

Monsieur le Maire informe qu'il est possible de placer sur un compte à court terme ;

Considérant l'excédent de trésorerie, le Conseil Municipal autorise :

➤ L'ouverture d'un compte à court terme selon les conditions suivantes :

1°) ce placement est autorisé en dérogation au principe de dépôts auprès de l'Etat des disponibilités des collectivités territoriales par l'article 116 de la Loi des Finances pour 2004 modifiant l'article 1618-2 du CGCT puisque provenant d'emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la collectivité ;

2°) le montant à investir est fixé à 1 000 000 d'euros (un million d'euros) ;

3°) la nature du produit souscrit : compte à terme ;

4°) la date d'effet : à partir de septembre 2023 selon la date précise de réalisation du contrat ;

4°) la durée du placement : 3 mois

➤ Monsieur le Maire est autorisé à signer et à mettre tout en œuvre pour ouvrir le compte à court terme avec les services de gestion comptable ;

➤ Prend note que le taux appliqué en cas de retrait anticipé est le taux de la maturité immédiatement inférieure à la durée effective d'immobilisation, tel qu'il figure sur le barème en vigueur le jour d'ouverture du compte à terme.

VOTE : Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Secrétaire de Séance,
Julie RUBIO.

Le Maire,
Alain RENARD.

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-SAVIN DU 31 AOÛT 2023**

Nombre de membres en exercice : 23 Nombre de membres présents : 16 Nombre de suffrages exprimés : 21
--

Le trente-et-un août deux mil vingt-trois à vingt-et-une heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT SAVIN (Gironde), dûment convoqués le 24 août, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RENARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS (16) : Mmes RUBIO Julie, FRADON Muriel, RIVES Magali, GOASGUEN Sylvie, MANSUY Marine, PUCHAUD-DAVID Véronique, JOINT Frédérique, MM. RENARD Alain, BESSE Jean-Luc, PASCAUD Franck, VIDAL Jacques, GRAVELAT Claude, ONOO Cédric, IBANEZ Rodrigue, LUCIEN Stéphane, RECAPPE Jean-Claude.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES (7) : Mme QUINTARD Sophie a donné pouvoir à Mme RUBIO Julie, Mme JACQUEMIN Hager a donné pouvoir à Mme JOINT Frédérique, M. LUBAT Claude a donné pouvoir à M. BESSE Jean-Luc, M. MIGNER Philippe a donné pouvoir à M. RENARD Alain, M. DAVY Jean-Claude a donné pouvoir à M. RECAPPE Jean-Claude, Mmes WASTIAUX Carine, JACQUES Jocelyne.

SECRETARE DE SEANCE : Madame RUBIO Julie.

**Objet : Numérotation du lieu-dit « Le Champ des Sables » et du lieu-dit « Aux Clones »
Délibération n° 087/2023**

Monsieur le Maire présente une nouvelle phase de numérotation métrique afin d'adapter les adresses postales à l'évolution des constructions le long de la voie communale n° 146 au Champ des Sables et sur la RD 18 « Aux Clones ».

Il rappelle que la commune achète les plaques de voies et les plaques de numérotation des habitations. Cette numérotation sera effective à compter du 1^{er} novembre 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Valide la numérotation des deux lieux-dits ;
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à la mise en place de la signalétique correspondante ;
- La dépense sera inscrite, en section d'investissement, à l'article 2152 « Installations de voirie » à l'opération 160 « Acquisition de matériels ».

Vote : Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

La Secrétaire de Séance,
Julie RUBIO.

Le Maire,
Alain RENARD.

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-SAVIN DU 31 AOÛT 2023**

Nombre de membres en exercice : 23 Nombre de membres présents : 16 Nombre de suffrages exprimés : 21
--

Le trente-et-un août deux mil vingt-trois à vingt-et-une heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT SAVIN (Gironde), dûment convoqués le 24 août, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RENARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS (16) : Mmes RUBIO Julie, FRADON Muriel, RIVES Magali, GOASGUEN Sylvie, MANSUY Marine, PUCHAUD-DAVID Véronique, JOINT Frédérique, MM. RENARD Alain, BESSE Jean-Luc, PASCAUD Franck, VIDAL Jacques, GRAVELAT Claude, ONOO Cédric, IBANEZ Rodrigue, LUCIEN Stéphane, RECAPPE Jean-Claude.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES (7) : Mme QUINTARD Sophie a donné pouvoir à Mme RUBIO Julie, Mme JACQUEMIN Hager a donné pouvoir à Mme JOINT Frédérique, M. LUBAT Claude a donné pouvoir à M. BESSE Jean-Luc, M. MIGNER Philippe a donné pouvoir à M. RENARD Alain, M. DAVY Jean-Claude a donné pouvoir à M. RECAPPE Jean-Claude, Mmes WASTIAUX Carine, JACQUES Jocelyne.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame RUBIO Julie.

Objet : Convention d'aménagement de sécurité avec le Département de la Gironde Avenue de Bellevue

Délibération n° 088/2023

Suite à la demande de permission de voirie faite par la commune auprès du Département pour le busage sur 25 m du fossé de la voie départementale n° 18 Avenue de Bellevue, les travaux sont autorisés et la commune doit signer la convention s'y référant.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Mandate Monsieur le Maire pour signer la convention avec le Département de la Gironde ;
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tout document relatif aux travaux précités.

Vote : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Secrétaire de Séance,
Julie RUBIO.

Le Maire,
Alain RENARD.

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-SAVIN DU 31 AOÛT 2023**

Nombre de membres en exercice : 23 Nombre de membres présents : 16 Nombre de suffrages exprimés : 21
--

Le trente-et-un août deux mil vingt-trois à vingt-et-une heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT SAVIN (Gironde), dûment convoqués le 24 août, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RENARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS (16) : Mmes RUBIO Julie, FRADON Muriel, RIVES Magali, GOASGUEN Sylvie, MANSUY Marine, PUCHAUD-DAVID Véronique, JOINT Frédérique, MM. RENARD Alain, BESSE Jean-Luc, PASCAUD Franck, VIDAL Jacques, GRAVELAT Claude, ONOO Cédric, IBANEZ Rodrigue, LUCIEN Stéphane, RECAPPE Jean-Claude.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES (7) : Mme QUINTARD Sophie a donné pouvoir à Mme RUBIO Julie, Mme JACQUEMIN Hager a donné pouvoir à Mme JOINT Frédérique, M. LUBAT Claude a donné pouvoir à M. BESSE Jean-Luc, M. MIGNER Philippe a donné pouvoir à M. RENARD Alain, M. DAVY Jean-Claude a donné pouvoir à M. RECAPPE Jean-Claude, Mmes WASTIAUX Carine, JACQUES Jocelyne.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame RUBIO Julie.

Objet : Convention de délégation des charges d'entretien des routes départementales en agglomération
Délibération n° 089/2023

La commune de SAINT SAVIN exécute des travaux sur les voies départementales avec l'accord express du Département de la Gironde permettant la réalisation d'ouvrage ou la gestion de projets structurants pour son territoire. Il convient de signer la convention par laquelle la commune accepte que lui soient déléguées les charges d'entretien des ouvrages, aménagements, équipements et réseaux situés dans l'emprise des routes départementales et leurs dépendances en agglomération telle que prévu par la législation. Monsieur le Maire précise que cette convention ne se substitue pas aux conventions signées habituellement concernant les travaux sur les voies départementales. Il présente la proposition de convention aux élus.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Mandate Monsieur le Maire pour signer la convention avec le Département de la Gironde ;
- Accepte que la commune assume les dépenses liées aux travaux entrant dans la présente convention.

Vote : Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Secrétaire de Séance,
Julie RUBIO.

Le Maire,
Alain RENARD.

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-SAVIN DU 31 AOÛT 2023**

Nombre de membres en exercice : 23 Nombre de membres présents : 16 Nombre de suffrages exprimés : 21
--

Le trente-et-un août deux mil vingt-trois à vingt-et-une heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT SAVIN (Gironde), dûment convoqués le 24 août, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RENARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS (16) : Mmes RUBIO Julie, FRADON Muriel, RIVES Magali, GOASGUEN Sylvie, MANSUY Marine, PUCHAUD-DAVID Véronique, JOINT Frédérique, MM. RENARD Alain, BESSE Jean-Luc, PASCAUD Franck, VIDAL Jacques, GRAVELAT Claude, ONOO Cédric, IBANEZ Rodrigue, LUCIEN Stéphane, RECAPPE Jean-Claude.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES (7) : Mme QUINTARD Sophie a donné pouvoir à Mme RUBIO Julie, Mme JACQUEMIN Hager a donné pouvoir à Mme JOINT Frédérique, M. LUBAT Claude a donné pouvoir à M. BESSE Jean-Luc, M. MIGNER Philippe a donné pouvoir à M. RENARD Alain, M. DAVY Jean-Claude a donné pouvoir à M. RECAPPE Jean-Claude, Mmes WASTIAUX Carine, JACQUES Jocelyne.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame RUBIO Julie.

Objet : Avenant 4 de la convention pour l’instruction technique des autorisations et actes relatifs à l’occupation des sols
Délibération n° 090/2023

Monsieur le Maire rappelle la convention signée le 29 mai 2015 avec la CCLNG par laquelle la commune accepte que l’instruction des autorisations et actes relatifs à l’occupation des sols soit exercée par la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde.

Il présente l’avenant 4 relatif à la nécessité d’avoir une expertise spécifique de la Chambre d’Agriculture de la Gironde pour le traitement de certaines demandes d’autorisation d’urbanisme jugées complexes et soumises à interprétation liées aux constructions à usage agricole. Monsieur le Maire en précise les termes aux élus.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte l’avenant 4 à la convention précitée et mandate Monsieur le Maire pour la signer ;
- Accepte que la commune assume les dépenses liées à ce nouvel avenant.

Vote : Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Secrétaire de Séance,
Julie RUBIO.

Le Maire,
Alain RENARD.